

Association regroupant les structures handicap des établissements publics d'enseignement supérieur

Réunion du Conseil Constitutif, vendredi 11 janvier 2013, EHESS, Paris

Compte-rendu

1. Préambule

Le 30 novembre 2012, la réunion des représentants de structures handicap des établissements publics d'enseignement supérieur, réunie à Paris (Campus des Cordeliers), a décidé de se constituer en association. La réunion s'est donc érigée en Assemblée Générale Constitutive. Un conseil constitutif a été créé avec comme mandat de finaliser les statuts de l'association, de les déposer en préfecture, et de préparer l'assemblée générale ordinaire 2013 qui aura lieu lors des rencontres professionnelles 2013, en avril à Nice. Le mandat du conseil constitutif se terminera lors de l'assemblée générale 2013 et un conseil d'administration sera alors élu.

Les articles des statuts ont été présentés sur le site provisoire de l'association (<http://chezdom.net/assohe>), permettant à chacun de donner un avis sur chacun de ces articles. Une consultation a aussi été menée pour déterminer le nom et l'acronyme de l'association.

Les membres du conseil constitutif désignés le 30 novembre par l'AG constitutive sont (par ordre alphabétique sur les prénoms) :

- Danielle Lacroix, Université d'Evry
- Dominique Archambault, Université Paris 8
- Fabienne Corre-Menguy, UPMC-Paris 6
- Fabienne Rakitic, Université de Strasbourg
- Isabelle Pecquenard, Université Montpellier 2
- Louis Flamand, INSA de Lyon
- Ludovic Martel, Université de Corse
- Marie Coutant, EHESS
- Patrick Courilleau, Université de Cergy-Pontoise
- Rachel Méallet-Renault, ENS Cachan
- Rozène Guesné, Université de Rennes 1
- Sébastien Boyer, Université de François Rabelais Tours
- Stéphane Sebille, Université de Poitiers
- Véronique Desbois, Université de Montpellier 2
- Yves Cardellini, Université de Lorraine

Le conseil constitutif s'est réuni le 11 janvier 2013 à Paris.

2. Ordre du jour

- Examen et finalisation des statuts
- Élection du bureau provisoire
- Préparation de l'AG Ordinaire 2013

3. Compte-rendu

Présents : Danielle Lacroix, Fabienne Corre-Menguy, Fabienne Rakitic, Isabelle Pecquenard, Marie Coutant, Rozène Guesné, Véronique Desbois, Dominique Archambault, Louis Flamand, Ludovic Martel, Patrick Courilleau, Sébastien Boyer, Stéphane Sebille, Yves Cardellini

Excusée : Rachel Méallet-Renault

La séance est ouverte à 10h15.

3.1 Finalisation des statuts

Le conseil constitutif a examiné un à un les articles des statuts de l'association, consulté et synthétisé les commentaires recueillis sur le site et finalisé la rédaction de chacun d'entre eux. Le texte final est disponible dans un document séparé.

Il a été notamment décidé :

- d'utiliser le genre masculin sans aucune discrimination et dans le but d'alléger le texte,
- de demander à la CPU l'autorisation d'utiliser son siège situé à la Maison des Universités 103 boulevard Saint-Michel à Paris, comme siège social de l'association et d'utiliser une adresse de gestion (afin que les courriers officiels de l'association n'arrivent pas à la CPU). L'adresse de gestion sera l'adresse administrative du président en exercice.

Le conseil a examiné le résultat de la consultation concernant la dénomination de l'association. 51 votes ont été exprimés (voir détail en annexe à la fin de ce document). La dénomination choisie est « **Association des Professionnels d'ACcompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur** ». L'acronyme est « **APACHES** ».

Dans l'article 9, relatif au conseil d'administration, il est décidé d'élire un conseil de 15 membres, renouvelables par tiers tous les ans. Lors de l'assemblée générale ordinaire 2013, 15 membres seront élus, puis un tirage au sort déterminera 5 membres dont le mandat se terminera en 2014 (1 an) et 5 membres dont le mandat se terminera en 2015 (2 ans).

3.2 Élection du bureau

Afin de pouvoir déposer les statuts en préfecture il est nécessaire d'avoir un président. Il est procédé à un vote à bulletins secrets pour élire les 6 membres du bureau provisoire. Les élus sont (par ordre alphabétique) :

- Dominique Archambault
- Fabienne Corre-Menguy
- Fabienne Rakitic
- Marie Coutant
- Stéphane Sebille
- Yves Cardellini

Les membres du bureau se répartissent ensuite les rôles :

- Président : Fabienne Corre-Menguy
- Vice-président : Stéphane Sebille
- Trésorier : Dominique Archambault

- Trésorier adjoint : Yves Cardellini
- Secrétaire : Fabienne Rakitic
- Secrétaire adjoint : Marie Coutant

3.3 Préparation de l'AG

La présidente est chargée de déposer les statuts en préfecture. Elle demandera officiellement l'autorisation à la CPU quant à la possibilité de domiciliation du siège social de l'association. Suite à cet accord officiel, les statuts seront déposés. Afin de pouvoir régler les droits, la plupart des personnes présentes lors de ce conseil constitutif règlent leur cotisation (20 €). Le trésorier encaisse donc 8 cotisations en liquide (160 euros) et 3 chèques. Les chèques seront déposés sur le compte de l'association dès que celui-ci sera créé (il est nécessaire de déposer de l'argent pour créer le compte).

Un nom de domaine est acheté par Dominique Archambault qui assurera les fonctions de Webmaster et hébergera le site sur son hébergement (OVH). Le site sera installé dans les prochains jours. L'URL est : <http://asso-apaches.fr>

Marie Coutant est chargée de faire les corrections dans le document « statuts ».

Ludovic Martel est chargé de préparer la procédure de vote lors de l'assemblée générale. Cela comprend l'échéancier, l'appel à candidature, les formats pour les professions de foi et le matériel de vote le jour de l'AG. Avec Dominique, ils publieront toutes les informations nécessaires sur le site.

Annexe : Choix de la dénomination de l'association

Un appel à proposition a été lancé lors de l'AG Constitutive le 30 novembre 2012. Les propositions ont été acceptées jusqu'au 15 décembre. Le vote a été ouvert du 16 décembre 2012 au 9 janvier 2013.

Les propositions étaient :

- AMARE : Association des Missions dédiées à l'Accueil et la Représentation
- ANAHES (1) : Association Nationale de l'Accompagnement Handicap dans l'Enseignement Supérieur
- ANAHES (2) : Association Nationale des Acteurs du Handicap dans l'Enseignement Supérieur
- APACHES : Association des Professionnels d'ACcompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur
- APHES : Association des professionnels du handicap dans l'enseignement supérieur
- GRAPHERS : Groupement des Responsables d'Accompagnement Pluriel du Handicap dans l'Enseignement Supérieur
- HANDIRES (1) : HANDICAP RESeau
- HANDIRES (2) : HANDIcap Réseau de l'Enseignement Supérieur
- RNHES : Réseau National Handicap Enseignement Supérieur

Pour chaque proposition les participants avaient 5 possibilités depuis « J'aime beaucoup » jusqu'à « NON ! ». Pour le dépouillement un score a été calculé pour chaque proposition en attribuant un poids à chaque vote selon la grille suivante :

1 - J'aime beaucoup	+2
2 - Ça me va	+1
3 - Ouais, sans plus	+0
4 - Bof	-1
5 – NON!	-2

51 votes ont été exprimés, les résultats détaillés sont :

	J'aime beaucoup	Ça me va	Ouais, sans plus	Bof	NON!	SCORE
AMARE	3	2	7	14	25	- 56
ANAHES (1)	10	10	8	8	15	- 8
ANAHES (2)	14	13	10	4	10	17
APACHES	17	10	10	4	10	20
APHES	7	9	8	13	14	- 18
GRAPHERS	7	6	7	9	22	- 33
HANDIRES (1)	5	7	5	11	23	- 40
HANDIRES (2)	10	7	6	10	18	- 19
RNHES	3	11	12	9	16	- 24

La dénomination choisie est donc « APACHES : Association des Professionnels d'ACcompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur ».